

**EURL AUTO ECOLE DE CONDUITE
ROUTIERE DU MEDOC**
CLERTEAU

**COURS DE CODE VIDEO PROJECTION
PISTE PRIVEE**

AGREEMENT : E 08 033 12230

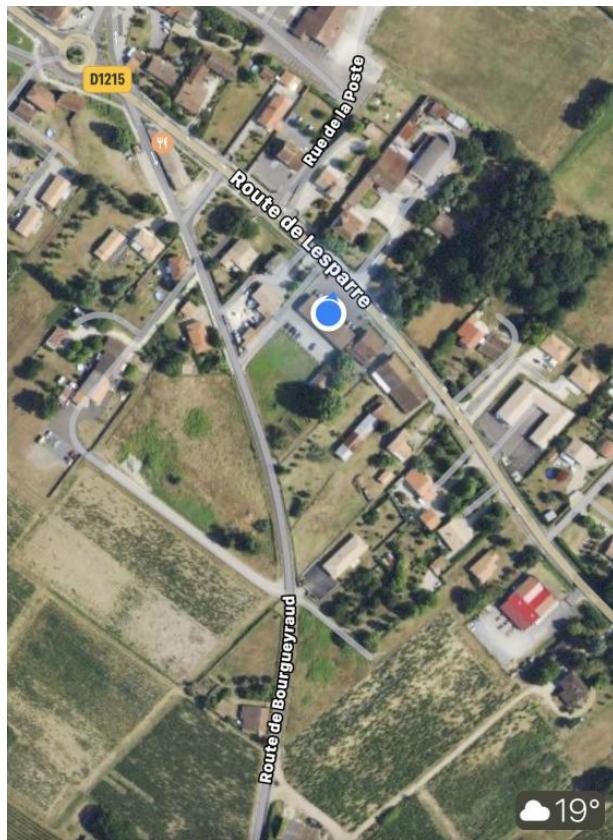
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 72 33 10066 33
auprès du préfet de région aquitaine.

FORMATION AUTO – MOTO – CYCLO – REMORQUE

7 Route de Lesparre 33340
Gaillan en médoc
33340 Gaillan en médoc

Lundi 14h – 18h
Mardi au Vendredi 10h – 12h / 14h – 19h
Samedi 9h – 12h / 14h – 18h

Referent : Hatzismalis Michael
05.56.41.13.55
autoecoleclerteau@bbox.fr
www.autoecoleclerteau.fr



L'auto-moto école Clerteau est depuis 1976 l'école de conduite de référence dans le Médoc.

Répondant aux exigences d'un label d'état reconnu et habilitée à dispenser la formation professionnelle, implantée à Gaillan en médoc, l'auto-moto école Clerteau vous propose l'apprentissage des permis auto, moto, cyclo, remorque en mettant à votre disposition des moniteurs diplômés et des outils pédagogiques de tout premier ordre (parc de véhicules récents, piste privée, simulateur...).

Professionnel de l'apprentissage de la conduite, Michel Clerteau vous propose également le permis à 1 euro par jour ainsi que, la conduite accompagnée, conduite supervisée...

L'obtention du permis est importante, la qualité de l'enseignement est primordiale.
Faites nous confiance, c'est notre métier depuis plus de 40 ans !

Procédure de positionnement à l'entrée :

Nous commençons nos formations aux permis de conduire par une évaluation personnalisée théorique et pratique de l'élève d'une durée d'une heure, afin de déterminer le volume, le tarif et le déroulement prévisionnel de sa formation.

Cette évaluation peut avoir lieu en salle pour la partie théorique, sur véhicules et simulateur pour la partie pratique.

Nous analysons lors de cette évaluation divers aspects tels que la connaissance théorique et pratique, la mémoire, la compréhension, l'émotivité, l'attitude à l'égard de l'apprentissage, les motivations...

Nous vérifions avec lui la liste des documents et la conformité des documents nécessaires à la réalisation de sa démarche. Cette évaluation est obligatoire et formalisée par la remise d'un résultat d'évaluation remis à l'élève.